



Offre de prestataire de service pour un Accompagnement juridique

A - Court descriptif de Brusseau Bis

Brusseau Bis (BBis) est un projet expérimental soutenu par Innoviris et qui intègre un grand nombre de partenaires¹. L'objectif de ce projet est d'expérimenter et de développer un dispositif de soutien à une Gestion intégrée de l'eau de pluie (GIEP) *co-créative*.

L'ensemble de ce dispositif est composé de 12 "outils" technico-socio-environnementaux qui sont eux-mêmes testés dans le cadre de ce projet. Chacun de ces outils a pour fonction de faire un travail de traduction d'un domaine de compétence ou de savoir vers un autre et d'accélérer de la sorte ou de fluidifier des modes relationnels entre des mondes ou des sphères d'action différentes (citoyens, scientifiques, institutions), sur des thèmes d'action différents (hydrologie, urbanisme, architecture, sciences du paysage, etc.), à des échelles d'action différentes (de la parcelle au bassin versant) et sur des étapes d'élaboration de projets différents (émergence, codiagnostic, co-design, co-planning, co-construction, cogestion).

L'objectif du projet est donc, après les avoir testés, de délivrer des outils sur leurs différents aspects techniques, sociaux et environnementaux avec une capacité de reproduction, dans une perspective de pérennisation.

B - Contextes

Général

La politique de gestion de l'eau évolue fortement à Bruxelles. D'une gestion historiquement centralisée et se fondant essentiellement sur le tout à l'égout et donc une expertise hydraulique (tuyautaire), le système s'ouvre à une gestion décentralisée, territorialisée, dite à la source ou encore Gestion intégrée de l'eau de pluie (GiEP en abrégé).

¹ Les Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles, asbl, coordinateur principal ; HYDR, Centre de recherche VUB, co-coordonateur ; LoUIsE, centre de recherche ULB, co-coordonateur ; Arkipel, bureau d'étude ; Latitude platform, bureau d'étude ; Ecotechnic, bureau d'étude ; Commune de Berchem-Ste-Agathe ; commune de Ganshoren ; Commune de Jette ; Ville de Bruxelles ; Bruxelles Environnement ; Vivaqua.

Un certain nombre de textes et réglementations existent dans ce cadre pour renforcer cette dynamique émergente. Le prestataire devra s'appuyer sur les différentes réglementations - voir Annexes documentaires - pour mener son action dans le cadre du présent projet.

Le projet

Brusseau Bis a pour fonction de renforcer cette dynamique de GiEP et de l'intégrer plus fortement encore dans le corps social (pris dans un sens large). Dans une telle perspective, ce ne sont plus seulement les opérateurs historiques de l'eau qui doivent développer des stratégies et des outils techniques répondant à la gestion de l'eau de pluie, mais à tout acteur ayant la responsabilité de gestion d'une parcelle de territoire. "Parcelle" est ici autant entendu en terme cadastral qu'en terme de portion de territoire situé en voirie ou faisant l'objet d'un espace public géré par un pouvoir public. Il arrivera que des dispositifs techniques créés soient communs à plusieurs propriétaires ou gestionnaires de parcelles à la fois. Leur conception, réalisation et gestion devront être communes.

Organisation de Brusseau Bis

Brusseau est donc une plateforme d'expérimentation assez large. Elle est coordonnée par Les Etats Généraux de l'eau à Bruxelles avec la co-coordination des centres de recherche HYDR (ULB) et LoUIsE (ULB). Chaque outil est coordonné par un acteur plus spécifique et l'expérimentation se fait territorialement.

C - Contenu de la mission

Il est demandé au prestataire d'apporter son soutien à l'élaboration de certains outils ou à une coordination de ces outils entre eux.

1 - Mission auprès des outils concernés

a - Outil "Construire en commun" et "Gérer en commun"

L'idée est de soutenir la coopération dans la conception et la gestion de dispositifs techniques (noues, mares, citernes, etc.) élaborés en commun. Ces collaborations seront de type privé-privé, public-privé, public-public, etc.

L'idée ici est de soutenir la création de systèmes de conventions / actes notariés de gestion commune de dispositifs techniques de GiEP, tout en tenant compte des réglementations en vigueur en ce qui concerne la GiEP.

Partant de l'exercice concret dans les situations tests, il s'agira de développer des conventions types pour des situations autres que celles qui seront rencontrées.

Différents cas de figure pourront être imaginés en fonction de situations spécifiques : questions du patrimoine, zones Natura 2000, etc.

A ce stade, il n'est pas possible de connaître tous les types de situations rencontrables. Mais une méthodologie de travail peut être élaborée avec Brusseau Bis pour en imaginer et rencontrer le plus grand nombre.

b - Outil "Création de primes"

Pour inciter les propriétaires ou gestionnaires, et dès lors favoriser les actions notamment au niveau des parcelles privées, il y a lieu de créer des primes différenciées. Des primes par type de terrain/sols sont en voie de création /test.

Il convient cependant que ces primes soient conformes aux diverses législations sur les primes en tant que telles et sur les réglementations territoriales sur la gestion de l'eau.

c - Outil "Charte du bassin versant solidaire"

Cette charte crée un lien spécifique entre les quatre communes du bassin versant du Molenbeek en RBC.

Cette charte est en cours d'écriture et devra passer par des validations communales. Et donc par les juristes des communes, lorsque des communes en ont.

Il reste néanmoins qu'un regard indépendant par rapport à l'écriture d'une telle charte peut être utile, et ce d'autant plus que certaines communes ne sont pas en capacité de se doter des services d'un juriste spécialisé sur ce type de question.

Au total, l'idée est de soutenir l'écriture d'une telle charte, de poser des questions juridiques, lorsque cela se présente et de formuler des propositions de réponses lorsque c'est possible.

2 - Pérennisation du projet

Une des tâches importantes de cette expérimentation sera de définir également les conditions de la pérennisation du dispositif de soutien à la GiEP co-créative.

Il sera demandé à la personne employée d'observer et d'accompagner les réflexions concernant cette pérennisation en indiquant les aspects qui posent des questions de type juridique essentielles. Soutien au montage juridique du "dispositif de soutien à la GiEP cocréative"

- participation à la réflexion générale sur ce dispositif ;

- établissement de conventions de relations de partenariats entre partenaires si nécessaire ;
- établissement des actes de propriétés d' "outils BBIs" et de cession de leur usage, si nécessaire.

D - Profil du prestataire

- Compétences dans le droit civil et le droit des obligations peut être requise, avec un intérêt pour la notion de "communs", de "transpropriation"...
- Compétences dans le droit institutionnel et administratif
- Capacités à soutenir et valoriser des partenariats

E - Conditions

- Le juriste travaille avec la coordination de BBis et avec les divers responsables d'outils impliqués
- Il sera également en lien avec les juristes des entités administratives partenaires (commune, Bruxelles Environnement, Vivaqua,...)
- Une connaissance de la réglementation encadrant la GiEP est un plus, voir annexes ci-dessous.
- La mission porte sur une durée de six mois à compter de la signature de la convention qui lie le prestataire et BBis.
- Montant de la mission : **15.000 €**

F - Annexes documentaires

- [L'ordonnance-cadre eau](#) (OCE) en 2019 (articles 3, 6° et 18, § 2), imaginant laisser au Gouvernement le soin de préciser ou de compléter ces principes pour une mise en œuvre effective et à plus large échelle de la GiEP (article 18, § 2 *in fine*)
- Le RRU à l'enquête publique actuellement, mais donc il faudra tenir compte
- Les [nouvelles règles](#) du Code civil belge

G - Contact

Pour toute info et proposition prendre contact avec :

Dominique Nalpas - Les Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles

0498 59 15 50 - brusseau.lab@gmail.com